REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
3 FEVRIER 2015

Présents : Mme BOURRAT, Maire, M. RATEL, Mme BOURDON adjoints au Maire, M. TISON, M. PAVESIS, Mme VACHER, Mme BRETECHER, M. DELESALLE, Melle LUTHIER, Mme LAPIERRE, M. JACOT-CARMICHAEL

Absents : Excusés M. BUISSON représenté par Mme VAHCER, Mme ROBIN représentée par Melle LUTHIER, M. BIENVAULT représenté par Mme BRETECHER, Mme PINTO représentée par M. JACOT-CARMICHAEL.

Secrétaire : Melle LUTHIER a été élue secrétaire

Madame BOURRAT Maire, après avoir constaté que le quorum était atteint a ouvert la séance du Conseil Municipal. Elle a proposé le poste de secrétaire de séance à Marie-Charlotte LUTHIER. Le Conseil Municipal a accepté cette désignation.

Madame le Maire informe l'assemblée que la réunion du Conseil Municipal sera enregistrée.

Madame le Maire en préambule de la séance du Conseil Municipal rappelle qu'elle a convoqué le Conseil une semaine après la séance du 27 Janvier 2015, sachant que celle-ci était irrégulière du fait que Monsieur JACOT-CARMICHAEL avait deux pouvoirs (application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Madame le Maire propose à l'Assemblée de passer directement au vote des délibérations qui ont été présentées et débattues lors de la dernière réunion. M. JACOT-CARMICHAEL indique qu'il souhaite pouvoir intervenir et approfondir certains points, Madame LAPIERRE qui était excusée lors de la séance du 27 Janvier 2015 précise qu'elle souhaite également intervenir. Madame le Maire indique qu'elle donnera la parole à chacun le moment venu. **Par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE** le conseil décide de passer directement aux délibérations, cette décision est confirmée en fin de séance.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 5 Décembre 2014, Monsieur JACOT-CARMICHAEL réitère ses remarques quant à l'établissement du procès-verbal de séance. Par **13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** le compte rendu est approuvé.

CONVENTION AVEC LE CIG POUR MISSION ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE : Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération relative à l'établissement d'une convention avec le CIG pour une mission d'archivage. Monsieur

JACOT-CARMICHEL s'interroge sur cette mission d'archivage. Il souhaiterait visualiser les archives. Après discussion par **12 voix POUR 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS** le conseil Municipal accepte la convention proposée par la CIG et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

PROJET D'ECHANGE parcelle AK 1 et partie AK 2 – implantation poste Pondaven – Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le sujet de la délibération, elle rappelle la demande faite par Mr CAPELLO quant à l'échange d'une partie de sa parcelle AK2 avec la parcelle communale AK1 en vue de l'implantation du nouveau poste EDF Pondaven. Monsieur JACOT-CARMICHAEL s'interroge sur le bienfondé de cet échange, précisant qu'il s'agit peut—être de
« frais de confort » pour un particulier. Monsieur PAVESIS rappelle que le transformateur ne peut être placé sur la parcelle communale de par sa dimension. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de statuer quant à cet échange. Monsieur JACOT-CARMICHAEL indique que compte tenu que l'installation du nouveau transformateur ne peut se faire sur la parcelle actuelle il vote pour cet échange. A l'unanimité le Conseil Municipal vote pour l'échange des parcelles et demande à Madame le Maire de lancer ledit dossier.

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE : **Etude adhésion** : Madame le Maire donne la parole à Monsieur TISON qui rappelle au Conseil Municipal le dossier relatif à l'adhésion à l'Agence d'Ingénieur'Y Départementale 78, sachant que ladite agence peut apporter aux collectivités territoriales rurales de moins de 2000 habitants une assistance juridique, financière etc…Monsieur JACOT – CARMICHAEL s'interroge quant à l'intérêt d'une telle agence. Monsieur TISON donne lecture au Conseil Municipal de la délibération sollicitant l'adhésion de la Commune à l'Agence Départementale. Par **12 voix POUR 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,** le conseil décide d'adhérer à ladite agence.

AMENAGEMENTS ABORDS RD34 - PISTE CYCLABLE - : avancement du dossier: Madame le Maire donne la parole à Monsieur Julien TISON qui rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des abords de la RD34 et de l'aménagement d'une piste cyclable. Madame le Maire note la remarque de Monsieur JACOT-CARMICHAEL qui indique qu'il n'a pas trouvé sur le site du Conseil Général les plans ou tracés relatifs au projet. Madame LAPIERRE soulève le problème de la sécurisation de la RD 34 sur laquelle les véhicules risquent d'augmenter leur vitesse à cause de la piste cyclable. Par **13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de l'étude du dossier.

PLAN LOCAL D'URBANISME – procédure révision allégée - : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération relative à la mise en œuvre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. Monsieur JACOT-CARMICHAEL souhaite que soient présentés au Conseil les travaux réalisés par le cabinet Atelier Urbanisme et Environnement et la commission d'urbanisme chargée du projet; madame le Maire lui précise que le dossier sera présenté par la Commission lorsque les études seront plus avancées. Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération actant la mise en œuvre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, sachant que la dite délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et de toutes les mesures de publicité légales. **Par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**, le conseil municipal adopte la mise en œuvre de la procédure de révision du PLU.

CONVENTION E.P.F.Y. (Etablissement Public Foncier des Yvelines) : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qu'est l'EPFY et le rôle qu'il peut jouer quant à l'accompagnement de la Commune sur le périmètre concerné par la veille foncière (Ilot Centre Bourg/Mairie situé en zone UV1 et UE sur la PLU). Madame le Maire rappelle que la convention passée en 2008 avec l'EPFY est arrivée à terme et qu'il convient de la renouveler.

Madame BRETECHER, Madame LAPIERRE et Monsieur JACOT-CARMICHAEL souhaitent que la Commune étudie la possibilité d'acquisition par la commune en son nom propre ce que Madame le Maire avait précisé lors du Conseil du 27 Janvier 2015. Après discussion Madame le Maire propose au conseil municipal de passer au vote. **Par 10 voix POUR et 5 voix CONTRE**, le conseil municipal adopte le projet de convention avec l'EPFY et donne pouvoirs à Madame le Maire pour signer ladite convention.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Exercice du Droit de Préemption Urbain et délégation ponctuelle à l'EPFY - : Le conseil municipal considérant sa délibération qui accepte la convention d'action foncière entre la Commune et l'EPFY, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, délibère et décide par **10 voix POUR et 5 voix CONTRE** de déléguer à Madame le Maire la possibilité de déléguer à l'EPFY l'exercice de son Droit de Préemption Urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien sur les parcelles inscrites dans le périmètre de la zone foncière (partie zone UV1 et UE).

PERSONNEL TERRITORIAL : Recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat unique d'insertion pour encadrement activités post et périscolaires : Madame le Maire donne la parole à Madame Corinne BOURDON adjointe au Mairie et à Monsieur Patrick RATEL premier adjoint. Madame Corinne BOURDON expose au Conseil Municipal le projet de création d'un poste à temps complet en vue du recrutement d'une « Directeur de la vie périscolaire et du développement socioculturel » qui aura pour mission l'encadrement du personnel communal délégué aux activités périscolaires ainsi que du développement de l'action socioculturelle.
Elle précise que cet emploi est créé dans le cadre d'un contrat unique d'insertion et contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), contrat aidé par les services de l'Etat à hauteur de 95% du SMIC sur la base de 26h hebdomadaires.
Monsieur JACOT-CARMICHAEL confirme qu'il ne lui paraît pas opportun de recruter un Directeur dans le cadre d'un contrat unique d'insertion, madame LAPIERRE quant à elle pense que le poste de Directeur n'est pas approprié. Après discussion le Conseil Municipal **par 12 voix POUR 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** décide la création d'un poste à temps complet de Directeur de la vie périscolaire et du développement socioculturel pour une durée de un an renouvelable une fois. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat et de solliciter les aides de l'Etat.

AFFAIRES DIVERSES :
Monsieur JACOT-CARMICHAEL rappelle son désaccord quant à la mise en place dans le cadre du plan VIGIPIRATE des barrières de sécurité aux abords de l'Ecole. Madame le Maire lui indique qu'en ce qui concerne la sécurité les recommandations de Monsieur le Préfet des Yvelines seront strictement respectées et rappelle que chacun doit respecter lesdites instructions.
Monsieur JACOT-CARMICHAEL interroge Madame le Maire quant à la signalisation du programme ARCADE, sur les illuminations de Noël et sur l'association « sport sensation » qui bénéficie de la salle omnisports, s'interrogeant sur ses statuts et ses assurances.

Fin de séance 21h 57

Affichage dans la huitaine
qui suit le jour de la délibération.

En Mairie, le 7 Février 2015
Le Maire,
Toine BOURRAT